



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Taux

Question écrite n° 9291

#### Texte de la question

Mme Jacqueline Alquier appelle l'attention M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, pour venir en aide aux sinistres du Gard, les services de FR 3 ont produit une cassette video. Elle s'etonne que les services fiscaux de l'Etat prelevent sur cette vente la TVA et, de plus, aux taux Produits de luxe, alors qu'il s'agit avant tout d'un acte de solidarite. Elle lui demande quelles mesures il pense pouvoir prendre pour remedier a cette situation.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La taxe sur la valeur ajoutee est un impot de caractere reel qui s'applique a un taux determine a tous les biens et services sans que puissent etre pris en consideration l'usage qui en est fait ou les buts que poursuivent les personnes ou les organismes qui les vendent. Cette regle qui est conforme au droit communautaire ne permet pas d'exonerer ou de soumettre a un taux particulier des recettes perçues pour financer une activite humanitaire. Dans ces conditions, et sans meconnaitre l'interet que presente la situation des personnes sinistrees qui ont beneficie par ailleurs d'aides publiques, il n'est pas possible de prevoir une exception en leur faveur.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Alquier Jacqueline](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9291

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 février 1989, page 568